

1. DEFINITIONS

Bon de commande : tout acte écrit (proposition commerciale ou devis acceptés, email etc.) par lequel MS INVEST confirme l'acceptation de la Commande du Client aux prix, quantités et conditions convenus entre les Parties.

Client : toute personne physique ou morale qui souhaite procéder à un achat de Produits auprès de MS INVEST, et/ou qui souhaite en assurer la distribution.

Commande : tout acte par lequel le Client informe MS INVEST de son souhait d'acheter des Produits au prix, quantités et conditions fixés par MS INVEST ou autrement convenus entre les Parties.

Documentation : documents techniques et commerciaux, sur papier ou support électronique, tels que site internet, brochures, plaquettes, fiches techniques, bases de données, relatifs aux Produits et qui en présentent les principales caractéristiques, établis ou diffusés par MS INVEST.

Livraison : le transport des Produits à l'adresse indiquée par le Client dans le Bon de commande.

MS INVEST : société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 200 rue de la Croix Nivert à (75015) PARIS, 943 542 647 RCS de PARIS.

Parties : MS INVEST et le Client.

Prix : conditions tarifaires et financières pour la Commande de Produits détaillées à l'article 6 des présentes.

Produit(s) : denrée(s) alimentaire(s) commercialisée(s) par MS INVEST conformément à son activité, dont les caractéristiques principales figurent dans la Documentation, telles que préparations alimentaires, ingrédients et spécialités aromatiques, et notamment ceux commercialisés sous la marque déposée « SHAYZ by Mohamed Cheikh ».

2. OBJET – CHAMP D'APPLICATION

Les CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties et s'appliquent sans restriction ni réserve à leurs relations commerciales, actuelles ou futures, portant sur les Produits. Les CGV ont été mises à la disposition du Client préalablement à la Commande, conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce.

Les CGV prévalent sur toutes autres clauses ou conditions, antérieures ou postérieures, sauf dérogation expresse, préalable et écrite par MS INVEST. Notamment, MS INVEST pourra déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par la conclusion de conditions de vente particulières, qui ne

pourront être déséquilibrées ni discriminatoires et seront justifiées par des contreparties réelles.

MS INVEST se réserve le droit de modifier à tout moment les CGV pour l'avenir, ce dont le Client sera informé.

3. PRODUITS

Le choix et l'achat d'un ou des Produits est de la seule responsabilité du Client, qui s'engage à se reporter au descriptif de chaque Produit dans la Documentation afin d'en connaître les particularités essentielles et à requérir toute précision qu'il souhaiterait obtenir de MS INVEST préalablement à la Commande. Les photographies des Produits dans la Documentation ne sont pas contractuelles.

4. EMBALLAGES

Les emballages et palettes consignés restent la propriété de MS INVEST, ils ne doivent pas être détournés de leur usage sous peine de non déconsigne. Ils ne sont repris au prix de la consignation qu'à condition d'être retournés à MS INVEST propres et en bon état. Dans le cas contraire, la déconsignation peut être refusée et les frais de destruction facturés par MS INVEST au Client. La remise d'emballages et palettes consignés à un transporteur doit être indiquée précisément sur le bordereau de livraison ou d'enlèvement signé. Les emballages et palettes consignés non rendus ou échangés dans un délai de six mois sont considérés comme vendus aux prix de consignation.

5. COMMANDE

Toute Commande de Produits livrables en France doit porter sur à minima deux palettes complètes de Produits. Si en outre la Commande porte sur les Produits de marque « SHAYZ by Mohamed Cheikh », elle doit porter à minima sur :

- 120 cartons (cartons de 10 Produits « SHAYZ by Mohamed Cheikh ») pour le format 900G
- 352 cartons (cartons de 12 Produits « SHAYZ by Mohamed Cheikh ») pour le format 290G

Toute Commande en dessous de ces seuils minimums ne sera pas traitée et la société MS INVEST pourra, le cas échéant, rediriger le Client vers un distributeur de ses Produits.

Le Client passe Commande auprès de MS INVEST par l'envoi d'un mail à commande@shayz.fr. La Commande est validée après l'envoi par MS INVEST du Bon de Commande au Client.

Toute Commande validée par le Bon de commande est ferme et définitive et engage le Client dans les termes et conditions des CGV ; elle ne peut être modifiée que par commun accord des Parties.

6. PRIX – CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1. Détermination du Prix

Le Prix des Produits, qui s'entend en Euros, hors taxes et hors charges, est fixé sur la base des barèmes des prix unitaires établis par MS INVEST, communiqués sur demande au Client.

Sauf accord contraire entre les Parties à propos de chaque Commande, le Prix ne comprend pas les frais et accessoires de la Commande, qui sont à la charge du Client, tels que frais d'emballage, de transport, d'assurance, contributions diverses, droits de douane, taxes et droits éventuellement dus en fonction du pays de destination de la Commande, etc.

Les Prix sont révisables par MS INVEST, notamment en fonction des mises à jour des indicateurs des produits agricoles concernés et, pour les autres produits, en fonction des conditions de marché négociées en gré à gré.

6.2. Règlement du Prix

Sauf accord contraire écrit de MS INVEST, le Prix est payable net et sans escompte, par virement, dans un délai maximal de 30 (TRENTE) jours à compter de la date d'émission de la facture de MS INVEST, y compris lorsque le Client a un compte-client ouvert auprès de MS INVEST ou en cas de facture périodique au sens de l'article 289 du code général des impôts.

Par dérogation, lorsque le Client n'a pas de compte-client ouvert auprès de MS INVEST, le paiement du Prix est dû comptant à la réception de la facture, avant Livraison.

En aucun cas, les paiements à MS INVEST ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans son accord exprès, préalable et écrit.

6.3. Incidents de règlement

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne, de manière automatique du seul fait du retard, sans mise en demeure préalable, les conséquences suivantes :

- L'exigibilité de l'ensemble des sommes dues par le Client,
- La possibilité pour MS INVEST de suspendre l'exécution des Commandes,
- A compter du lendemain de l'expiration du délai de paiement, l'application des intérêts de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorés de dix (10) points de pourcentage
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (quarante euros) ou plus, si MS INVEST justifie de frais de recouvrement supérieurs.

7. TRANSPORT – LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

La Livraison des Produits a lieu au moment où le Client prend physiquement possession des Produits remis par le transporteur. Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client, qui, sauf accord contraire entre les Parties pour chaque Commande, supporte tous les frais, formalités et risques, notamment de perte ou d'endommagement, inhérents au chargement, au transport et au déchargement des Produits jusqu'à Livraison.

Le délai de livraison est indicatif et son dépassement ne peut donner lieu à aucune retenue ni pénalité.

Les risques afférents aux Produits vendus, notamment au transport, sont transférés au Client dès que les Produits sont livrés par le transporteur sur le lieu de livraison indiqué par le Client, sauf si le transport est assuré par le Client ou par un transporteur mandaté par ses soins, auquel cas les risques sont transférés au Client dès la sortie des Produits des locaux de MS INVEST.

MS INVEST n'est pas responsable du fait du transporteur.

8. RESERVE DE PROPRIETE

LES PRODUITS SONT VENDUS SOUS RESERVE DE PROPRIETE JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES. Les Produits en stock chez le Client sont présumés être ceux impayés.

MS INVEST pourra revendiquer les Produits non payés, y compris si le Client fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité, auquel cas la valeur des Produits repris s'impute, à titre de paiement, sur le solde de la créance de MS INVEST.

En cas d'aliénation, transformation, perte ou revente des Produits avant complet paiement du Prix, la réserve de propriété se reporte sur la créance de prix détenue par le Client sur le sous-acquéreur et/ou sur l'indemnité d'assurance, ou sur le prix / l'indemnité d'assurance perçus par le Client, MS INVEST pouvant revendiquer le Prix non payé, non réglé en valeur ou non compensé.

Le Client devra immédiatement restituer à ses frais et risques les Produits impayés, à première demande de MS INVEST, sans préjudice de tous frais et intérêts, indemnités, pénalités et dommages et intérêts.

9. CONFORMITE DES PRODUITS - RECLAMATIONS

Chaque Partie n'est responsable de la conformité et de la sécurité des Produits que dans la limite des activités relevant de son contrôle compte tenu de sa place au sein de la chaîne de commercialisation.

Toute réclamation ou réserve pour perte, avarie, ou contestation sur les quantités livrées ou l'état des Produits, doit être faite par le Client lors de la Livraison sur les documents auprès du transporteur (lettre de voiture). A défaut aucune réclamation ne pourra être élevée et ne sera opposable à MS INVEST de ce chef.

Toute contestation ou réclamation sur la qualité ou la conformité des Produits doit être adressée par lettre recommandée avec accusé réception à MS INVEST ou par mail à l'adresse conso@shayz.fr dans les trois (3) jours suivant la Livraison des Produits ; passé ce délai, les Produits et la Livraison seront réputés conformes et sans réserve.

Il appartient au Client de procéder dès la remise des Produits par le transporteur au contrôle de conformité des Produits par rapport à la Commande, ainsi qu'à un contrôle en quantité et en qualité des Produits.

A compter de la réception d'une réclamation régulière, MS INVEST disposera d'un délai de 30 (trente) jours pour faire connaître sa position au Client. En cas d'acceptation de la réclamation, MS INVEST à émettra un avoir d'une valeur équivalente aux Produits concernés à faire valoir sur les Commandes futures ou en cours du Client.

Tout défaut de sécurité allégué par le Client ne sera considéré valablement soulevé que s'il résulte d'analyses effectuées par deux laboratoires distincts accrédités à cet effet et établis au sein de l'Union européenne, chacun choisi par l'une des Parties. En cas de résultats contradictoires dérivant desdites analyses, les Parties conviennent de confier les analyses au laboratoire Phytocontrol sis 180 rue Philippe Maupas, CS 20009, 30035 NIMES Cedex 1 sous réserve qu'il pratique les analyses en question et, à défaut, à un laboratoire qui sera recommandé par ce-dernier. Toutes analyses intervenant dans le cadre d'une réclamation du Client sont à sa charge.

Aucune réclamation ne sera valable ni opposable à MS INVEST en cas d'accident non imputable à MS INVEST, d'usage non conforme aux règles de stockage et d'utilisation, négligence ou manquement du Client à ses propres obligations.

10. RESPONSABILITES - LIMITES

La responsabilité de MS INVEST en cas de défaut de conformité ou de sécurité des Produits ne saurait être engagée que pour des faits qui lui sont directement imputables compte tenu de son activité réelle.

MS INVEST ne pourra être tenue responsable que des dommages directs et matériels subis par le Client et immédiatement consécutifs à un manquement ou à un fait de MS INVEST, à l'exception de tous autres dommages, notamment indirects ou immatériels.

MS INVEST ne saurait être tenu responsable de l'inexécution d'une Commande en cas de rupture du stock ou d'indisponibilité du Produit commandé.

Dans tous les cas, la responsabilité globale de MS INVEST ne pourra excéder trente (30) pour cent du montant total des sommes effectivement versées par le Client à MS INVEST au cours des douze (12) mois antérieurement à la Commande au cours de l'exécution de laquelle le dommage est intervenu.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou atténuer le préjudice qu'il pourrait éventuellement subir. A défaut, le montant des sommes dues par MS INVEST sera diminué du montant des pertes qui auraient pu être évitées ou atténuées par le Client.

11. RESOLUTION - RESILIATION - CLAUSE PENALE

En cas de manquement par une Partie à l'une quelconque de ses obligations découlant des présentes, l'autre Partie pourra unilatéralement et de plein droit suspendre ou résilier les Commandes en cours, à défaut de régularisation par la Partie défaillante dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception de la part de l'autre Partie.

La suspension ou la résiliation d'une Commande est sans préjudice du droit de MS INVEST de conserver ses droits échus, y compris son droit au paiement immédiat par le Client des Produits livrés et des frais supportés par MS INVEST jusqu'à la date de résiliation ou de suspension.

Lorsque les relations commerciales des Parties prennent fin du fait du Client, celui-ci accepte d'ores et déjà par principe de régler à MS INVEST une somme égale à 15 % (quinze pourcent) des Commandes sur les trois dernières années précédant la fin, à titre de clause pénale, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

12. PRESCRIPTION

Conformément à l'article 2254 du Code civil, les Parties conviennent expressément d'abréger les délais de prescription découlant des présentes à une durée d'un an à compter de la Livraison des Produits.

13. INDEPENDANCE

MS INVEST et le Client reconnaissent qu'ils sont et demeureront, pendant toute la durée de leurs relations, des professionnels indépendants, assurant chacun les risques de sa propre exploitation.

En conséquence les relations entre les Parties ne sauraient en aucun cas (i) placer l'une et l'autre dans un état de subordination, ou (ii) être interprétées comme une forme de

contrôle ou de direction ou (iii) désigner l'un quelconque des employés, collaborateurs ou sous-traitants de l'une d'elle affecté à l'exécution des Commandes comme associé, représentant légal ou préposé à quelques fins que ce soit.

Chacune des Parties assumera seule l'intégralité des frais liés à l'exercice de son activité et s'acquittera personnellement des charges sociales et fiscales y afférentes.

14. FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne sera responsable envers l'autre Partie en cas de défaut, total ou partiel, dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, lorsque ce défaut est la conséquence d'un empêchement indépendant de sa volonté et échappant à son contrôle, alors que les risques n'étaient pas à sa charge et sans qu'il ait été raisonnablement possible d'attendre d'elle qu'elle prenne cet empêchement en considération au moment de la conclusion du contrat, qu'elle le prévienne ou le surmonte ou qu'elle puisse en prévenir ou en surmonter les conséquences. Il peut s'agir d'événements de force majeure tels que, notamment mais non exclusivement : guerre, sabotage, terrorisme, insurrection, émeutes ou tout autre acte de désobéissance civile, acte ou exigence d'une personne exerçant une autorité gouvernementale, décision de justice affectant directement l'exécution des présentes, grève, boycott, restriction à la libre circulation des biens et des personnes, épidémie, pandémie, catastrophe naturelle, panne technique ou électrique, défaut d'approvisionnement des matières premières, risque infectieux ou chimique.

En cas de force majeure affectant MS INVEST, les Parties se consulteront aux fins d'ajuster en commun et équitablement les termes des Commandes en cours.

15. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution des présentes, MS INVEST peut être amenée à traiter des données personnelles (noms, qualité et coordonnées de contact) sur le Client ou les membres de son personnel ou prestataires intervenant pour son compte. Ce traitement se fonde sur l'intérêt légitime et/ou les obligations légales de MS INVEST, et a pour but de permettre l'exécution des Commandes par MS INVEST, le respect de ses obligations fiscales et comptables, ainsi que le suivi et la gestion de la relation commerciale avec le Client.

Les destinataires des données collectées sont les différents services de la société MS INVEST ainsi que ses sous-traitants (notamment hébergeur et prestataire de maintenance informatique) et partenaires qui pourront avoir accès aux données pour proposer au Client des produits et services complémentaires à ceux objet des présentes, ainsi que dans le cadre du suivi de la relation commerciale avec le Client.

Les données collectées seront conservées de manière sécurisée pour la durée de la relation commerciale avec le Client, et pendant cinq (5) ans à compter de sa fin. A l'issue de cette période, les données seront détruites.

La personne physique dont les données sont collectées dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de limitation du traitement, ainsi que de droits de rectification, de suppression, de portabilité de ses données, de retrait du consentement au traitement des données ainsi que d'un droit de donner des directives sur le sort des données après son décès. Pour mettre en œuvre ces droits, il convient d'en faire la demande à l'adresse suivante : commande@shayz.fr.

Toute réclamation relative aux données personnelles peut être déposée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à l'adresse : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur le site de la [CNIL](#).

16. INDEPENDENCE DES ARTICLES

Toute clause des CGV considérée inapplicable, invalide ou illégale pour quelque raison que ce soit, pourra être modifiée par accord des Parties pour la rendre exécutoire, valide ou légale tout en la gardant similaire en substance, sans que cela n'affecte la validité des autres clauses des présentes qui demeureront applicables entre les Parties.

17. NON RENONCIATION

Le fait qu'une Partie n'ait pas sollicité l'application d'une des clauses des présentes CGV, ne pourra être considéré ni comme une modification des CGV, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite clause dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution des engagements souscrits aux présentes.

18. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les présentes CGV et toutes Commandes qui en découlent sont régies par le droit français, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

Tout différend portant sur la négociation, la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes, ou en lien avec celles-ci, devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable de bonne foi, pendant un temps ne pouvant être inférieur à trente (30) jours à compter de la notification écrite du différend par une Partie à l'autre Partie.

A défaut d'accord amiable à l'issue de ce délai, le différend relèvera de la compétence des Tribunaux de PARIS, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence, d'expertise ou les procédures conservatoires en référé ou sur requête.